

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## Valeurs et fonctionnement de l'école 1, 2, 3 Colibrís

### Ecole vivante, école du vivant

L'école 1, 2, 3 Colibrís est née de la volonté de replacer les besoins de l'enfant au cœur de son expérience de l'école et de s'appuyer sur la force naturelle qui la ou le pousse à grandir, explorer, chercher à comprendre. Elle s'appuie donc sur les pédagogies actives pour lesquelles l'enfant est acteur de ses apprentissages, respectueux de lui-même, des autres et du vivant. Elle se compose de deux classes multi-âge : la classe des 3-6 ans et la classe des 6-11 ans.

L'école 1, 2, 3 Colibrís est également le fruit de notre réflexion sur le monde : le défi écologique impose une posture où chacun d'entre nous est porteur d'espoir et de créativité pour se réinventer. Aussi, l'exemplarité est une nécessité. Le bâtiment est passif et l'école dispose d'un terrain de 3 hectares, écriin de biodiversité. Le projet pédagogique est tourné vers la nature. Le contact avec la nature, dont nous faisons partie, est quotidien pour les enfants. La réduction de l'empreinte écologique de l'école est toujours pensée avec eux.

### Lien école-famille

Parce que l'école se veut un lieu ouvert entre l'école et la famille ainsi qu'un lieu de partage, les parents sont les bienvenus à l'école 1, 2, 3 Colibrís. Ils sont invités à animer ou participer à des ateliers, proposer des projets et s'engager dans la vie de l'école. Cet engagement n'est aucunement une obligation.

### Journée type

Les jours d'école sont le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Le matin, l'accueil en classe se fait de 8h45 à 9h, pour la sortie, de 16h15 à 16h30.

Le service périscolaire accueille les enfants le matin de 8h15 à 8h45 et le soir de 16h30 à 18h15. Les inscriptions se font au minimum le mercredi de la semaine précédente.

## Frais de scolarité

1, 2, 3 Colibrís est une école hors contrat, ce qui signifie que pendant 5 ans (au moins), elle ne bénéficie d'aucune aide de l'État. Ses revenus reposent donc uniquement sur les cotisations des familles et le mécénat.

A partir de septembre 2022, les tarifs sont :

- 3800 € / an (paiement en 10 mensualités). Réduction de 10% par enfant supplémentaire, pour une même fratrie.
- Frais de dossier de 100 € / an, par enfant
- Adhésion à l'association 1, 2, 3 Colibrís de 50 € / an, par famille.

Un chèque de caution correspondant à deux mois de scolarité (non encaissé) afin d'assurer l'équilibre financier de l'école dans le cas d'un départ de l'enfant sans préavis.

En cas d'impossibilité de paiement des frais de scolarité en cours d'année, les familles sont invitées à prendre contact avec la personne responsable de la trésorerie de l'association. Une réunion sera alors organisée avec des représentants du CA en vue de chercher ensemble des solutions, ceci afin de permettre à l'enfant de conserver sa place au sein de l'école. En l'absence de coopération des familles, l'association intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. En outre, en cas d'impayés, l'école se réserve le droit de ne pas réadmettre l'élève le trimestre suivant ou de ne pas le réinscrire l'année scolaire suivante.

## **Cantine et périscolaire**

Le repas du midi est assuré par un prestataire externe qui propose une cuisine en partie biologique, à majorité locale et faite "maison". Le prix est de 3,90 € / repas. A la demande des parents, un panier repas peut être apporté par l'enfant, sans frais. Ce panier repas ne pourra être ni réfrigéré ni réchauffé par l'école.

Un service de périscolaire-garderie est proposé le matin de 8h15 à 8h45 et le soir de 16h30 à 18h15 au tarif de 2,40 € / heure, divisible par ¼ d'heure. Il sera facturé tous les mois, en même temps que la scolarité. Lors des rendez-vous parents-enseignante, si l'enfant reste sous la responsabilité du personnel de garderie, le service sera facturé. Le goûter de préférence "zéro déchet" sera à fournir par la famille dans un petit sac isotherme noté au nom de l'enfant.

## **Association de parents d'élèves**

Partenaire incontournable de l'école, l'association de parents d'élèves est engagée dans la vie de l'école et partie prenante du projet.

## **Ponctualité, absences et assiduité scolaire**

Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'école et une arrivée sereine, il est demandé aux parents de respecter les horaires d'accueil le matin et le soir dans l'intérêt de tou.te.s. Après la classe, en l'absence d'un parent ou adulte responsable de l'enfant, les enfants seront pris en charge par le périscolaire à partir de 16h30, et facturés en conséquence.

L'absence prévue d'un enfant doit impérativement être signalée à l'enseignante et à la directrice par mail au plus tard la veille de celle-ci. Dans le cas d'une absence imprévue, celle-ci doit être signalée au plus tôt par les parents par téléphone ou par mail.

Les RDV médicaux et autres sont de préférence à organiser en dehors des temps scolaires, à défaut, les enseignantes doivent être prévenues au plus vite. Les absences pour convenances personnelles ne sont pas cautionnées. L'assiduité des élèves est une condition pour leur permettre l'acquisition des compétences du Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture.

## Inscription, départ et radiation

### Inscription

La demande d'inscription à l'école 1, 2, 3 Colibrís est effective dès la remise du dossier dûment rempli et suite à la rencontre entre la famille et l'équipe pédagogique, laquelle est obligatoire.

Afin de permettre une meilleure prise en compte des besoins de l'enfant, les parents veilleront à remplir le dossier d'inscription avec des informations précises et exactes. Le premier critère d'admission à l'école 1, 2, 3 Colibrís est l'adhésion complète des parents ou représentant.e.s légaux au projet pédagogique ainsi qu'au présent règlement intérieur, tous deux présents sur le site internet de l'école.

Suite à la rencontre avec les parents, l'équipe pédagogique validera ou non l'inscription définitive de ou des enfants. Les demandes d'inscription sont traitées par ordre d'arrivée. Une fois la demande d'inscription validée, les parents devront s'acquitter du paiement de la première mensualité des frais de scolarité (correspondant au mois d'arrivée effectif de l'enfant), des frais de dossier et de l'adhésion à l'association 1, 2, 3 Colibrís. Ceci finalise l'inscription.

### Désistement, départ, radiation

En cas de désistement avant l'arrivée prévue de l'enfant, les frais d'admission (la première mensualité, les frais de dossier et l'adhésion à l'association 1, 2, 3 Colibrís) sont dus afin d'éviter le déséquilibre financier de l'école.

En cas de départ en cours d'année, un préavis de 2 mois est à adresser par lettre recommandée avec accusé de réception à la direction. Tout mois entamé est entièrement dû à l'école. En l'absence de préavis, la caution est encaissée.

Après une période de scolarisation dans notre établissement, si l'enfant devait changer d'établissement, la famille informe au plus tôt l'équipe pédagogique, de préférence 3 mois à l'avance, afin de préparer l'enfant à cette transition et faciliter son adaptation future.

Dans le cas où :

- un enfant de par son comportement nuit gravement ou de manière répétée au reste du groupe
- la pédagogie appliquée au sein de notre école n'apporte pas suffisamment de bénéfices à l'enfant
- la famille et/ou l'enfant ne respecte pas le présent règlement

et qu'après plusieurs tentatives infructueuses d'inclusion en collaboration avec les parents, l'équipe éducative ne se sent pas en capacité de l'aider, l'enfant sera exclu de l'école pendant 2 jours. Cette exclusion pourra être réitérée une seconde fois. En cas d'échec de la procédure, l'école se réserve le droit de désinscrire l'enfant pour l'année scolaire en cours. Les frais de scolarité seront alors remboursés, ou non dus à partir du mois suivant la désinscription.

## Hygiène et habillage

Les enfants sont admis à partir du moment où la propreté est acquise.

Il est important que chaque enfant de la classe des 3-6 ans apporte à l'école une tenue de rechange complète (chaussettes, sous-vêtement, pantalon, haut, pull). Pour l'ensemble des enfants, il est demandé de prévoir des chaussons pour la classe ainsi qu'une gourde. Les enfants retirent leurs

chaussures à l'entrée en classe et veillent à la propreté et au rangement des lieux. Les parents sont invités à renouveler les habits et les chaussons en fonction de la saison ou de la taille de l'enfant.

L'école propose des sorties hors les murs régulières et en toute saison. Il est nécessaire de fournir à l'école l'équipement nécessaire à ces sorties dans le parc : bottes, chaussettes, veste et pantalon imperméables, couvre-chef et lunettes de soleil. Les parents renouvellent le matériel en temps voulu, celui-ci restant à l'école.

L'ensemble des vêtements et des accessoires de l'enfant devra être marqué au nom de l'enfant. De manière générale, les enfants sont encouragés à porter des vêtements et chaussures peu fragiles et confortables au quotidien. Ceux-ci doivent être pratiques à mettre et enlever afin de faciliter l'autonomie des enfants.

### **Poux**

Les enfants ayant des poux doivent être traités. Il vous est demandé d'en avertir dès que possible un membre de l'équipe pédagogique afin de prévenir leur propagation.

### **Sieste**

Un temps de sieste est prévu pour les enfants qui en éprouvent le besoin. Chaque enfant faisant la sieste dispose d'un bac individuel pouvant accueillir doudou et petit oreiller si nécessaire. L'école est équipée de sacs de couchage adaptés aux couchettes. Les enfants les ramèneront à la maison régulièrement afin qu'ils soient lavés.

## **Santé**

### **Maladie, risque épidémique**

La photocopie du carnet des vaccinations doit nous être fournie chaque début d'année et doit être à jour. En cas de non vaccination, un certificat de contre-indication médicale sera demandé. Sans ce document, l'enfant ne pourra pas être accueilli à l'école.

L'école ne peut en aucun cas accueillir un enfant malade, fiévreux ou porteur d'une maladie contagieuse. Nous rappelons également que l'équipe ne peut administrer aucun médicament selon la réglementation en vigueur (sauf Projet d'Accueil Individualisé). Nous ne pourrions diminuer les frais de scolarité pour cause d'absence.

En cas de retour du risque pandémique, l'école 1, 2, 3 Colibrís s'engage à suivre les circulaires gouvernementales et les protocoles sanitaires ainsi qu'à assurer la continuité pédagogique. La communication entre les familles et l'équipe pédagogique est essentielle, notamment lors d'un cas positif se déclarant dans le cercle familial restreint.

### **Accidents**

En cas d'accident l'équipe fera appel aux sapeurs-pompiers ou au SAMU. Elle prendra toutes les mesures nécessaires et s'engagera à prévenir les parents dans les meilleurs délais. Une autorisation d'hospitalisation est remplie, lors de l'inscription, pour faire face à toute éventualité.

### **Premiers secours**

L'école dispose d'une armoire à pharmacie à l'école et d'un kit premier secours pour les sorties. L'équipe est formée aux gestes de premiers secours (PSC1).

Les premiers secours sont administrés selon les obligations imposées par l'Education Nationale.

- Aucun antalgique ne sera délivré.
- En cas d'écorchure : désinfection de la plaie à l'eau et au savon

- En cas de brûlure : maintien sous l'eau fraîche
- En cas de coup ou bleu : pose d'une poche de glace
- Un traitement peut être administré uniquement en cas de mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé.

## Comportement, sécurité et assurance

### Comportement

L'école est un lieu de vie et d'apprentissage. Pour que chacun puisse s'épanouir pleinement, il est demandé à tous les membres de la communauté (adultes et enfants) d'être respectueux envers :

- les autres adultes et enfants, quel que soit l'âge et le lieu
- les installations de l'école à l'intérieur (bâtiment) et à l'extérieur (cour, végétation, potager...)
- le matériel individuel et collectif utilisé
- le travail de chacun ou les réalisations collectives

### Sécurité

Comme dans tous les établissements publics, sont interdits à l'école :

- les écharpes,
- les objets dangereux (pointus, tranchants, inflammables, etc.),
- les armes ou les jouets imitant les armes
- les jeux de guerres et/ou de combat

Sont également interdits à l'école et au périscolaire : les sucettes et les bonbons (sauf dans le cas des anniversaires), les jouets, les jeux électroniques et les objets de valeur.

Les enfants ne ramènent pas d'objets personnels à l'école (à l'exception de ceux à montrer en classe). En cas d'infraction, l'école ne pourra être tenue pour responsable des vols, pertes, blessures ou dommages liés à ces objets.

A la sortie de l'école, les enfants seront remis uniquement aux personnes qui ont été autorisées par écrit à venir les chercher ; ces personnes devront justifier de leur identité. Aucun enfant ne peut partir seul sans autorisation écrite de ses parents.

### Assurances

Les parents ont l'obligation de souscrire à une assurance scolaire pour l'enfant couvrant les activités scolaires obligatoires et facultatives (sorties pédagogiques dépassant le temps scolaire, classe de découverte...) et les activités périscolaires. Une attestation sera demandée à l'inscription. Les enfants ne seront pas admis en classe sans attestation d'assurance.

Tout matériel détérioré ou cassé par l'élève devra être remplacé aux frais de la famille.